

DELIBERATION**du Conseil d'administration de l'Université du Mans****Séance du 28 avril 2022****II. DÉLIBÉRATIONS, INFORMATIONS, ET DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRAL****2.3.1– Suppression du laboratoire MMS (Mer, Molécules, Santé)****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*
VU *la délibération de la commission de la Recherche de l'Université du Mans n°2022-03-03-013, réunie en séance le 3 mars 2022.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve à l'unanimité des voix avec 0 abstention, 25 voix pour et 0 voix contre, la suppression du laboratoire MMS (Mer, Molécules, Santé). Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 29 avril 2022

Le Président de l'Université du Mans


Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 28 avril 2022 : 36

DÉLIBÉRATION
de la Commission de la Recherche de l'Université du Mans

Réunion du 03 mars 2022

Objet : Suppression du laboratoire MMS

LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ DU MANS

VU le code de l'Éducation et notamment son article L712-5 ;

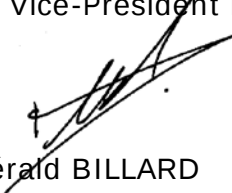
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve, à l'unanimité des voix (28 voix pour), la suppression du laboratoire Mer Molécules Santé (MMS).

Le Mans, le 03 mars 2022

Pour le Président de l'Université,
Le Vice-Président Recherche


Gérard BILLARD